

NOTICE D'INFORMATION SUR LA TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Pour les lycéens **demi-pensionnaires**, deux **systèmes de tarifs au forfait et au ticket** sont **proposés à la rentrée 2021-2022**,

Vous trouverez sur **le site du Lycée** la **fiche d'inscription** à la cantine.

Pour le tarif au ticket :

Le prix à l'unité des repas est déterminé pour chaque élève **en fonction du quotient familial fixé par la Région Ile de France**, **fourni par les familles en début d'année scolaire**. Sans le justificatif, le tarif maximum est appliqué,

Tranches	Votre quotient familial (QF)	Tarif par ticket
A	≤ 183 €	1.54 €
B	≤ 353 €	1.74 €
C	≤ 518 €	1.94 €
D	≤ 689 €	2.15 €
E	≤ 874 €	2.35 €
F	≤ 1078 €	2.56 €
G	≤ 1333 €	2.76 €
H	≤ 1689 €	3.07 €
I	≤ 2388 €	3.58 €
J	> 2388 €	4.09 €

La carte de cantine doit être créditée obligatoirement pour le passage aux selfs, payables par chèque à déposer au service intendance au moins 48h à l'avance, même délai pour le paiement en ligne. Ce crédit est valable pendant toute la scolarité de l'élève au Lycée Chaptal,

Pour le forfait :

Une facture vous sera adressée en cours de trimestre, **le forfait est calculé en fonction du quotient familial fixé par la Région Ile de France**.

Le tarif applicable ci-dessous est valable pour une année scolaire :

TARIF FORFAIT UNIQUE DP 5 JOURS

Tranches	Votre quotient familial (QF)	Tarif DP 5J 1 ^{er} trimestre	Tarif DP 5J 2 ^{eme} Trimestre	Tarif DP 5J 3 ^{eme} Trimestre	Tarif annuel
A	≤ 183 €	81.84	66.96	68.20	217.00
B	≤ 353 €	95.04	77.76	79.20	252.00
C	≤ 518 €	108.24	88.56	90.20	287.00
D	≤ 689 €	122.10	99.90	101.75	323.75

E	≤ 874 €	135.30	110.70	112.75	358.75
F	≤ 1078 €	149.16	122.04	124.30	395.50
G	≤ 1333 €	162.36	132.84	135.30	430.50
H	≤ 1689 €	182.82	149.58	152.35	484.75
I	≤ 2388 €	216.48	177.12	180.40	574.00
J	> 2388 €	250.14	204.66	208.45	663.25

Inscription à la Demi-pension :

Pour que l'inscription à la demi-pension soit effective, vous devez impérativement joindre à votre dossier d'inscription **l'attestation de restauration scolaire** (voir encadré ci-dessous) notifiant votre Quotient Familial **le jour de l'inscription**.

A noter : les familles n'ayant pas fourni leur tarification au service intendance, se verront facturer le tarif de la tranche la plus élevée.

Modalités de Paiement : (valable pour toute l'année)

Le paiement des frais de restauration et d'hébergement se fait trimestriellement, à réception de chaque avis par :

- Paiement sécurisé en ligne (site web, dans espace numérique du lycée, créer votre compte pour avoir les identifiants).
- Chèque bancaire à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Chaptal
- Espèces

Procédures d'obtention de l'attestation de restauration avec le Quotient familial:

Pour bénéficier de ces tarifs vous devez **joindre impérativement à votre dossier d'inscription :**

- Pour les familles allocataires de la CAF ILE DE FRANCE :

Pour simplifier les démarches d'inscription à la restauration scolaire, vous avez reçu par voie postale un courrier conjoint de la Région et de la CAF accompagné de **l'attestation de restauration scolaire** indiquant votre Quotient Familial.

Si vous n'avez pas reçu ce courrier vous pouvez télécharger l'attestation sur le site internet de la CAF.

- Pour les familles non allocataires de la CAF :

Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF vous pouvez calculer votre quotient familial et éditer l'attestation de restauration scolaire sur le site www.iledefrance.fr/equitables et joindre une copie des pièces justificatives.